



29 AOUT 2024

COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 27 AOUT 2024

Réunie le 27 août 2024, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la Ligue National de Basket (LNB) a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n° 1 – AS MONACO BASKET S.A.

- Manquement aux articles 342 et 344 des règlements de la LNB.
- **Une amende ferme de 20 000 (vingt mille) euros, le retrait ferme d'une victoire au classement et le retrait avec sursis d'une victoire au classement.**

Le retrait ferme d'une victoire au classement s'applique sur la saison sportive 2024/2025.

Dossier n° 3 – A. FORTIER (SLUC NANCY BASKET)

- Manquement à la morale et à l'éthique sportive.
- **Une amende avec sursis de 1 000 (mille) euros.**